

# diagonales

N° 59 - Avril 2008

MENSUEL ROMAND DE LA SANTÉ MENTALE



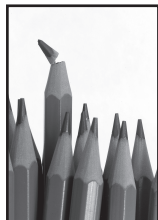
## Rentiers AI et effets de seuil

PC ou deuxième pilier: inégalité des revenus

# 4-10

Dossier

## Rentiers AI et effets de seuil



PC ou deuxième pilier:  
Inégalités des revenus

## 10-11

Actuel

### Découvrir la sociocratie

Un mode de gestion  
coopératif et innovateur

## 12

Tous les droits

### Directives anticipées

Quelle valeur juridique?

## 13

Congrès du GRAAP

### La force de la relation

La qualité des échanges  
en thérapie construit  
la guérison

## 14-15

Assurances

### 5<sup>e</sup> révision de l'AI

Quelles conséquences  
pour les assurés?

## 16-17

Art et culture

### Folies italiennes à Genève

Exposition d'un art  
sans concessions

## 18-19

J'ai lu - J'ai aimé

## 20

Recherche

### Troubles de l'humeur et cognition

Patients bipolaires âgés:  
une source de savoirs

## 21

### Histoire de la psychiatrie Libérés de leurs chaînes

Les débuts de la psychiatrie  
moderne

## 22

Les carnets d'Hélène

Opinion

Billet d'humeur

LES JOURNAUX parlent souvent des difficultés économiques et financières que rencontrent les familles monoparentales, les bénéficiaires du Revenu d'insertion, mais peu des rentiers AI pour raisons psychiques. Pourtant, une partie d'entre eux flirte avec des limites financières particulièrement pesantes.

La vie est à réaménager quand la maladie survient. Une fois rentier AI, reste à savoir si les prestations complémentaires seront accordées ou si le deuxième pilier ou autre «fortune» viendront compléter la rente.

Lequel des deux cas représente la situation financière la plus délicate? Tour d'horizon et éléments de réponses dans le dossier de cette édition (pages 4 à 9).

Précision utile: une enquête ardue et touffue, un peu à l'image du parcours du combattant que doit emprunter le patient psychique lorsqu'il passe dans la catégorie des rentiers...

Avis aux amateurs de chiffres et de cadres juridiques!

Pas moins sérieux, mais peut-être plus léger, l'article sur la sociocratie. Nouveau système de management qui prend en compte la communication non violente, la sociocratie se fonde sur le principe de la force du cercle.

Inventé au début du XIX<sup>e</sup> siècle par le philosophe Auguste Comte, père de la sociologie, ce terme se réfère à un mode de prise de décision et de gouvernance qui permet à une organisation de se comporter comme un organisme vivant, de s'auto-organiser.

Pour rendre cela possible, la sociocratie va permettre à tous les individus de l'organisation d'exercer un pouvoir souverain sur la gestion de l'ensemble. Plus prosaïquement, chaque personne nourrira, par ses idées et ses remarques, le cercle dont elle fait partie, pour que les décisions soient le reflet d'une réflexion de tous et de chacun...

Et surtout, pas de décisions prises tant que des objections sont émises.

On peut s'interroger sur le temps qu'il faut pour prendre des décisions avec le consentement de tous, mais il paraît qu'une fois bien mis en place et bien rodé, ça marche!

Nous verrons, puisque ce système sera prochainement appliqué au GRAAP, une fois les cercles et les attributions de chacun éclaircis et développés.

Des patients psychiques italiens exposent en ce moment leurs œuvres à Genève. Peintures et art-thérapie à aller admirer à Belle-Idée, à Chêne-Bourg, jusqu'au 30 juin 2008 (voir en pages 16 et 17).

Virginie Miserez,  
responsable des Editions

## Les buts du GRAAP

- Accueillir dans un esprit d'entraide et de solidarité, toute personne confrontée à des difficultés psychiques.
- Défendre les intérêts et les droits des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Offrir un lieu de rencontre où l'on peut toujours trouver quelqu'un à qui parler.
- Fournir aux membres la possibilité de réaliser un travail, une occupation intéressante et directement utile.
- Proposer la réalisation de projets qui permettent aux membres de prendre des responsabilités.
- Organiser des activités d'ordre culturel qui favorisent l'ouverture aux autres et sur la ville.